



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 novembre 2017
Français
Original : anglais

Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie (6-8 septembre 2017)

I. Introduction

1. Par une lettre datée du 27 juillet 2017, le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que le Conseil avait décidé d'envoyer une mission en Éthiopie. La composition de la mission et son mandat ont été communiqués au Secrétaire général par le Président dans une lettre datée du 1^{er} septembre 2017 ([S/2017/757](#)) et figurent dans les annexes I et II du présent rapport. La mission était conduite par le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

II. Contexte

2. Le Conseil a effectué une mission en Éthiopie à l'occasion de la onzième réunion consultative annuelle conjointe des membres du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, tenue au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba les 7 et 8 septembre 2017. Il s'agissait de la première visite du Conseil de sécurité au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba.

3. La réunion consultative annuelle conjointe des membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et du Conseil de sécurité de l'ONU a pour objectif de renforcer le partenariat et d'intensifier la coopération entre les deux Conseils par des échanges de vues sur des questions intéressant les deux organes dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité au niveau international, en particulier en Afrique.

4. La onzième réunion consultative annuelle conjointe avait pour objectif de permettre aux deux Conseils d'échanger des vues sur la situation en Somalie, la situation au Soudan du Sud et la situation dans le bassin du lac Tchad.

5. Avant la onzième réunion consultative annuelle conjointe, les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité ont tenu une réunion informelle conjointe portant sur le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU, le financement des activités de paix et de sécurité menées par l'Union africaine et la consolidation de la paix après les conflits.



III. Onzième réunion consultative annuelle conjointe des membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité

6. Les membres du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont tenu leur onzième réunion consultative annuelle conjointe au siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba, le 8 septembre. La réunion était coprésidée par le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Président du Conseil de sécurité pour le mois de septembre 2017, ainsi que par le Représentant permanent du Botswana auprès de l'Union africaine et le Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour le mois de septembre. Le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine ont également participé à la réunion.

7. Les coprésidents de la réunion ont tous appelé à mettre en place des missions conjointes sur le terrain et à harmoniser les programmes de travail des deux Conseils, exprimant l'espoir que les consultations renforceraient leurs activités.

8. Le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine ont souligné l'importance de la signature du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, reconnaissant ainsi que la coopération entre les deux organisations était essentielle pour remédier aux difficultés complexes auxquelles le continent africain faisait face actuellement en matière de paix et de sécurité.

Situation en Somalie

9. Les membres des deux Conseils se sont dits conscients des succès rencontrés par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) lors de la contre-offensive menée contre le Mouvement des Chabab et ont félicité les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à la Mission, toutefois, le débat sur une éventuelle réduction des effectifs a mis en évidence qu'il importait que cette réduction soit systématique et tienne compte des conditions sur le terrain, afin d'éviter d'anéantir les progrès réalisés jusqu'à présent, et qu'elle soit à la mesure de la plus grande responsabilité que devront assumer les forces armées et de police somaliennes en matière de sécurité.

10. Les membres du Conseil de sécurité ont salué les progrès notables réalisés en Somalie, notamment les récentes élections et la passation pacifique du pouvoir. Ils ont rendu hommage à l'AMISOM et aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour les efforts et les sacrifices qu'ils ont consentis. Compte tenu des attaques répétées menées par les Chabab, ils ont déclaré que le Conseil était déterminé à continuer de soutenir les opérations et souligné la nécessité d'améliorer la disponibilité opérationnelle des troupes. À cet égard, les membres du Conseil de sécurité ont demandé un financement prévisible, souple et durable de l'AMISOM et des opérations de contre-offensive efficaces, rationnelles, responsables et transparentes, ainsi qu'une surveillance, un commandement et un contrôle efficaces associés à une planification concertée. Plusieurs membres ont souligné qu'il était nécessaire de faire de la problématique hommes-femmes une priorité des mesures de consolidation de la paix.

11. Le Conseil de paix et de sécurité a salué l'action des forces somaliennes et de l'AMISOM et s'est félicité de la solidité de l'appui international. En dépit de la convergence de vues et des progrès accomplis, il a insisté sur la nécessité d'éléments habilitants, de multiplicateurs et d'un appui logistique à l'AMISOM. Le Conseil de paix et de sécurité a évoqué sa visite en Somalie en mars 2017 et rappelé les recommandations issues de la réunion du Comité de coordination des opérations

militaires tenue en juillet, préconisant une stratégie de désengagement. Une réduction progressive des effectifs nécessiterait toujours des ressources adéquates, tout comme le renforcement des capacités des forces nationales de sécurité somaliennes et l'amélioration de la structure de gouvernance. Le Conseil de paix et de sécurité a souligné que l'exécution du plan national de développement de la Somalie était une condition *sine qua non* d'une paix et d'une sécurité durables.

Situation au Soudan du Sud

12. Les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité ont insisté sur l'importance d'une collaboration étroite entre l'Union africaine, l'ONU et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Ils ont aussi souligné la nécessité d'un dialogue politique ouvert et authentique, sans conditions, et d'un appui sans réserve au processus de revitalisation de l'IGAD pour une pleine application de l'accord de paix de 2015.

13. Les membres du Conseil de sécurité ont déploré la lenteur de l'application de l'accord de paix et la montée des craintes au Soudan du Sud. Ils ont noté que l'optimisme prudent exprimé en avril 2016 s'était évaporé en raison des violences qui s'étaient ensuivies, de l'insécurité croissante et de l'aggravation de la crise humanitaire. Certains ont souligné qu'il serait prématuré de tenir des élections en 2018 comme prévu. Les membres ont salué la Commission mixte de suivi et d'évaluation pour avoir défendu, sous la direction de l'ancien Président botswanais Festus Mogae, l'initiative visant à parler d'une seule voix et demandé à l'IGAD, à l'Union africaine et à l'ONU d'unir leurs forces au service d'un objectif commun. Ils ont également appelé au déploiement intégral de la force de protection régionale et noté qu'il n'y avait pas de solution militaire à la crise et que tout véritable dialogue resterait impossible tant que les combats n'auraient pas cessé. Les membres du Conseil de sécurité ont réaffirmé que les orientations devaient également prévoir des déclarations de cessez-le-feu qui se traduisent par des actes, une coordination des efforts de paix pour éviter les chevauchements, et la mise en place effective du tribunal mixte.

14. Le Conseil de paix et de sécurité a noté avec satisfaction que les deux Conseils partageaient le même avis concernant la situation au Soudan du Sud. Il a mis en lumière l'importance critique du déploiement intégral de la force de protection régionale, qui devait être opérationnelle sans délai. Le Conseil de paix et de sécurité a appelé à la tenue de réunions régulières de l'IGAD, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et des chefs d'état-major des armées des pays fournissant des contingents pour soutenir l'application du processus de paix.

Situation dans la région du bassin du lac Tchad

15. À la lumière de leur visite respective dans la région, les membres des deux Conseils ont noté que si la Force multinationale mixte et d'autres opérations apparentées avaient affaibli Boko Haram, la situation demeurait propice aux recrutements par des extrémistes violents et à leur regroupement tant qu'on ne s'attaquerait pas à ses causes politiques, socio-économiques et environnementales.

16. Les membres du Conseil de sécurité ont évoqué la mission qu'ils ont effectuée dans la région du bassin du lac Tchad en mars 2017, qui leur avait permis de mieux comprendre l'ampleur de la crise, étant donné que les attaques directes de Boko Haram tendaient à occulter les grandes problématiques. Ils ont salué les efforts de coordination remarquables, accomplis notamment sur le plan des opérations conjointes contre les activités de Boko Haram. Ils ont souligné que le contexte général était marqué par une dynamique complexe mettant en jeu des facteurs sociaux, religieux, économiques et environnementaux. Mettant en lumière les efforts déployés

par les pays de la région pour régler la crise, les membres du Conseil de sécurité ont demandé qu'un appui leur soit apporté en complétant les mesures humanitaires et militaires d'adaptation par des mesures de développement durable à long terme. Certains membres ont mis en exergue un lien évident entre les changements climatiques et la crise qui touche la région, la population y étant particulièrement vulnérable. Ils ont affirmé qu'il s'agissait d'un exemple de crise devant être appréhendée de façon globale, dans la mesure où ses causes profondes étaient d'ordre environnemental, économique, social et idéologique.

17. Le Conseil de paix et de sécurité a rappelé sa visite de juillet 2017 dans la région. Il avait consacré de nombreuses sessions à la situation sécuritaire et humanitaire dans la région du bassin du lac Tchad, ainsi qu'aux problématiques plus vastes qui étaient en jeu, comme la sécheresse, les changements climatiques ou le niveau de pauvreté. Les membres du Conseil ont noté que si l'action de la Force multinationale mixte avait affaibli Boko Haram et désorganisé ses lignes de ravitaillement, le groupe n'avait pas pour autant cessé ses attaques. Ils se sont félicités du soutien apporté mais ont souligné la nécessité de poursuivre les efforts pour assister la Force sur le plan logistique et pour ses besoins particuliers. Le Conseil de paix et de sécurité a sollicité l'appui du Conseil de sécurité pour la conférence à venir de la Commission du bassin du lac Tchad concernant l'élaboration d'une stratégie régionale de stabilisation, l'objectif étant notamment de développer la résilience des populations locales.

IV. Réunion informelle conjointe des membres du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine

18. Avant leur onzième réunion consultative, les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité ont tenu leur deuxième séminaire informel le 7 septembre 2017. La réunion était coprésidée par le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'ONU et le Président du Conseil de sécurité pour le mois de septembre 2017, ainsi que par le Représentant permanent du Botswana auprès de l'Union africaine et le Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour le mois de septembre.

19. La réunion a porté essentiellement sur le partenariat ONU-Union africaine, le financement des opérations de paix de l'Union africaine ainsi que la reconstruction et le développement après un conflit. Considérant qu'il était nécessaire de relever ensemble les défis posés à la paix et la sécurité en Afrique, les membres des deux Conseils ont souligné qu'il importait de renforcer les méthodes de travail et la coopération entre les deux organisations.

Partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies

20. Les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité ont souligné l'importance du partenariat stratégique et la nécessité de le renforcer davantage. Les membres des deux Conseils ont préconisé la mise au point de méthodes de travail pour les activités communes et l'organisation de missions conjointes dans les zones de conflit, ce qui permettrait de contribuer à la formulation de positions et recommandations communes, et de mieux intégrer les perspectives africaines dans les délibérations du Conseil de sécurité grâce notamment à des exposés plus fréquents d'émissaires de l'Union africaine.

21. Le Conseil de paix et de sécurité a pris note de l'évolution positive de la relation entre l'ONU et l'Union africaine ces dernières années et des avantages qu'en ont tirés les deux organisations afin d'être mieux en mesure de promouvoir la paix et trouver des solutions aux conflits. La volonté des nouveaux dirigeants des deux organisations

de faire du renforcement du partenariat une priorité a été soulignée. Le Conseil de paix et de sécurité a en outre évoqué certaines des difficultés qui demeurent, affirmant qu'il fallait mettre en place des procédures et des méthodes de travail communes. Il a été proposé que les deux Conseils effectuent des missions communes sur le terrain dans des zones de conflit ou sortant d'un conflit, ce qui permettrait d'élaborer une vision commune des questions de paix et de sécurité et donc des solutions communes.

22. Les membres du Conseil de sécurité ont souligné l'importance que celui-ci accordait à la concertation avec le Conseil de paix et de sécurité et le grand intérêt qu'il portait au partenariat. L'action de l'Union africaine et des communautés économiques régionales pour faire face aux difficultés que rencontre le continent, notamment en matière de développement socio-économique, a été saluée. Les membres du Conseil de sécurité ont également insisté sur la nécessité d'une plus grande coordination entre les Conseils, notamment en élaborant de nouveaux arrangements et en communiquant davantage de façon conjointe. Le renforcement de la capacité des opérations de paix de l'Union africaine, par l'intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, et par l'exécution concrète du Cadre commun, ont été mentionnés comme des initiatives clefs de l'ONU dans le contexte actuel. Prenant acte des avantages comparatifs des deux organisations, certains membres du Conseil de sécurité ont demandé une meilleure affectation des ressources.

Financement des activités de l'Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité

23. Le rôle essentiel des opérations de paix de l'Union africaine a été reconnu, mais les opinions divergeaient quant aux moyens de parvenir à un système de financement qui soit pérenne et prévisible.

24. Rappelant le chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, qui prévoit un rôle pour les organisations régionales, le Conseil de paix et de sécurité a fermement défendu le principe d'un financement prévisible des opérations de paix de l'Union africaine, notamment au moyen des contributions au budget de l'ONU. Le principe d'universalité a été invoqué, la sécurité collective supposant que les États africains ne devaient pas assumer seuls la responsabilité des crises que connaît l'Afrique. Des exemples comme l'AMISOM avaient montré que les mécanismes de financement ponctuels n'étaient pas fiables et pouvaient entraver le succès des opérations de paix. Rappelant l'engagement des États membres de l'Union africaine à financer 25 % des coûts de ses opérations de paix, le Conseil de paix et de sécurité a demandé à l'ONU de prendre des mesures politiques concrètes pour consolider la fourniture d'un financement prévisible, notant que cette question demeurait l'un des enjeux stratégiques les plus importants des deux organisations.

25. Les membres du Conseil de sécurité ont rappelé qu'ils avaient pris acte, par la résolution [2320 \(2016\)](#), de la nécessité de trouver une solution à la question du financement des activités de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ils ont évoqué le rapport du Secrétaire général dans lequel différents mécanismes de financement possibles des opérations de paix de l'Union africaine étaient présentés ([S/2017/454](#)), et mentionné les points de convergence qui s'étaient dégagés lors des débats qui avaient suivi : la communauté internationale devait apporter son aide à l'Afrique en matière de paix et de sécurité ; les opérations de paix de l'Union africaine étaient des outils essentiels ; ces opérations devaient pouvoir s'appuyer sur un financement prévisible. Certains membres du Conseil de sécurité ont approuvé la demande du Conseil de paix et de sécurité tandis que d'autres ont affirmé que le recours aux contributions au budget de l'ONU nécessiterait la création d'un cadre adéquat, notamment par l'application de normes concrètes en matière de transparence

financière, de déontologie et discipline et de droits de l'homme dans toutes les opérations de l'Union africaine menées sur le terrain.

Reconstruction et développement après un conflit et consolidation de la paix

26. Les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité sont globalement convenus de la nécessité d'intégrer toutes les activités liées à la consolidation de la paix. Ils sont également convenus qu'il fallait s'attaquer aux causes profondes des conflits, sans compter uniquement sur des solutions militaires. La nécessité d'une coordination renforcée entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de paix et de sécurité a par ailleurs été soulignée.

27. Les membres du Conseil de sécurité ont salué l'approche adoptée par l'Union africaine en matière de diplomatie préventive et de médiation et insisté sur le fait que les activités de consolidation de la paix et de prévention des conflits étaient cruciales, faisant remarquer que les interventions militaires n'étaient jamais, à elles seules, suffisantes pour résoudre les situations de crise. Les activités de développement et les causes premières des conflits devaient bénéficier de la même attention que le rétablissement de la sécurité. Les membres du Conseil de sécurité ont souligné l'importance du partenariat avec l'Union africaine à cet égard, qui visait à intensifier ses activités en matière d'alerte rapide et à améliorer les analyses conjointes et la communication commune. Insistant sur la nécessité d'une appropriation de la consolidation de la paix par les pays, les membres du Conseil de sécurité ont prôné une coordination sur le plan de consolidation de la paix entre tous les acteurs concernés, qu'ils soient bilatéraux, internationaux, locaux ou privés, et les institutions financières internationales.

28. Le Conseil de paix et de sécurité a déclaré que la Commission de l'Union africaine et les commissions économiques régionales s'employaient activement à appliquer la politique de l'Union africaine en matière de reconstruction et de développement après un conflit. Il a pris note de l'appui apporté par les bureaux de liaison de l'Union africaine dans les situations d'après-crise. Le Conseil de paix et de sécurité a plaidé en faveur d'une approche commune de la consolidation de la paix, d'un resserrement de la collaboration entre les deux Conseils en matière de consolidation de la paix, d'un renforcement de l'appui de la Commission de consolidation de la paix à la politique en matière de reconstruction et de développement après un conflit, ainsi que d'une meilleure coordination entre les missions de l'ONU et les bureaux de liaison de l'Union africaine.

V. Réunions supplémentaires

Réunion avec des fonctionnaires de l'ONU

29. Le 6 septembre, les membres du Conseil de sécurité se sont réunis avec le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Haile Menkerios, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Nicholas Haysom, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, David Shearer, et le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, Michael Keating. Les participants ont eu des échanges de vues sur la situation de certains pays, le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine et des questions relatives à la paix et la sécurité, en particulier en Afrique.

Réunion avec le Premier Ministre éthiopien

30. Le 7 septembre, les membres du Conseil de sécurité ont tenu une réunion avec le Premier Ministre éthiopien, Hailemariam Dessalegn, afin de discuter du point de vue de son pays sur la situation régionale. L'Envoyé spécial du Premier Ministre, Berhane Gebre-Christos, était également présent à la réunion.

31. Au cours de la réunion, la situation de plusieurs pays voisins de l'Éthiopie a été évoquée avec préoccupation. Concernant la Somalie, les progrès tangibles réalisés sur les fronts politique et sécuritaire ont été mentionnés, ainsi que les difficultés importantes qui demeurent, notamment s'agissant de l'appui à l'AMISOM. La recherche de la paix au Soudan du Sud a aussi été abordée, le forum de haut niveau pour la revitalisation mis en place par l'IGAD ayant été présenté comme étant actuellement le seul moyen de parvenir à une solution politique. Certaines délégations ont appelé la communauté internationale à fournir une assistance au peuple érythréen. Enfin, les participants ont examiné les incidences de la crise du Golfe sur la Corne de l'Afrique et les perspectives d'une médiation réussie en faveur de la paix.

**Réunion avec le Commissaire à la paix et à la sécurité
et le Commissaire aux affaires politiques de l'Union africaine**

32. Le 7 septembre, les membres du Conseil de sécurité ont tenu une réunion avec le Commissaire à la paix et à la sécurité et le Commissaire aux affaires politiques de l'Union africaine. Le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine a également participé à la réunion. Ils ont examiné les questions relatives au partenariat entre l'ONU et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité et les moyens de l'améliorer. Les Commissaires ont fait le point sur la réforme institutionnelle en cours de l'Union africaine.

Annexe I

Composition de la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie

- M. l'Ambassadeur Sacha Sergio Llorentty Solíz [Bolivie (État plurinational de)]
- M. l'Ambassadeur Liu Jieyi (Chine)
- M. l'Ambassadeur Amr Abdellatif Aboulatta (Égypte)
- M. l'Ambassadeur Tekeda Alemu (Éthiopie)
- M^{me} Anne Gueguen (France)
- M. l'Ambassadeur Sebastiano Cardi (Italie)
- M. l'Ambassadeur Yasuhisa Kawamura (Japon)
- M. l'Ambassadeur Kairat Umarov (Kazakhstan)
- M. Petr Iliichev (Fédération de Russie)
- M. l'Ambassadeur Fodé Seck (Sénégal)
- M. l'Ambassadeur Olof Skoog (Suède)
- M. Yuriy Vitrenko (Ukraine)
- M. l'Ambassadeur Jonathan Allen (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
- M^{me} l'Ambassadrice Michele J. Sison (États-Unis d'Amérique)
- M. l'Ambassadeur Elbio Rosselli (Uruguay)

Annexe II

Mandat de la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie

1. Le Conseil de sécurité effectuera une mission en Éthiopie pour la onzième réunion consultative conjointe annuelle des membres du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, les 7 et 8 septembre 2017.

Consultations

Partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies

2. Continuer à renforcer le partenariat et la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies grâce à un échange de vues sur les questions intéressant tant le Conseil de sécurité de l'Organisation que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Financement des activités de l'Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité

3. Examiner de quelle manière l'ONU peut renforcer l'appui apporté aux opérations de paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité, en particulier en ce qui concerne la prévisibilité, la viabilité et la souplesse des modes de financement de ces opérations, et passer en revue les progrès accomplis par l'Union africaine dans la mise en place de critères en matière d'autofinancement, de transparence financière, de déontologie et de discipline, ainsi que de cadres relatifs aux droits de l'homme.

Consolidation de la paix après les conflits

4. Examiner l'importance du partenariat et de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, en vue d'améliorer la coopération et la coordination en matière de consolidation de la paix, d'accroître les synergies et d'assurer la cohérence et la complémentarité des activités, et d'encourager les échanges réguliers, les initiatives communes et les échanges d'informations entre le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et les organes compétents des organisations régionales et sous-régionales, telles que la Commission de l'Union africaine.

Réunion consultative conjointe

Situation en Somalie

5. Procéder à un échange de vues sur la manière de mettre à profit les avancées récentes sur le plan politique et de la sécurité afin d'atteindre l'objectif consistant à instaurer la sécurité, la stabilité et la prospérité en Somalie, en particulier en fournissant un appui à la réforme du secteur de la sécurité et au renforcement des institutions.

Situation au Soudan du Sud

6. Examiner la situation au Soudan du Sud sur le plan humanitaire et en matière de sécurité et déterminer les mesures que l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU peuvent prendre pour contribuer à l'obtention d'un cessez-le-feu réel et

durable et faciliter la relance d'un processus politique susceptible d'ouvrir la voie à une solution durable au conflit sur la base d'un dialogue associant toutes les parties.

Situation dans la région du bassin du lac Tchad

7. Examiner la menace que constitue le terrorisme, notamment les attentats terroristes perpétrés par Boko Haram et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech), ainsi que la situation humanitaire catastrophique dans la région du bassin du lac Tchad, marquée notamment par des déplacements à grande échelle et un risque de famine.

8. Envisager la mobilisation et la mise en place d'un appui régional et international pour aider les populations de la région touchées par les conflits et leurs gouvernements respectifs à faire face à ces problèmes.
